

Les droits de l'enfant en période de pandémie

mercredi 25 novembre 2020

Maryse Métra

psychologue de l'enfance et de l'adolescence,
membre de l'OMEF-France



Le droit d'avoir une famille, d'être entouré, aimé ;

Le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes ;

Le droit d'être soigné, protégé des maladies, le droit de vivre, survivre, se développer ;

Le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ;

Le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance ;

Le droit à l'éducation et à l'instruction qui se conjugue avec le droit d'aller à l'école ;

Le droit de jouer et d'avoir des loisirs.

J'ai le droit
d'apprendre
et d'aller à l'école...
Le droit de **LIRE!**



J'ai le droit. Alain Chiche. Ed Le Sorbier. 2008



« La violence est une rancœur qu'on a laissé grandir
Une colère prisonnière qui ne veut plus partir
Les enfants du désordre ne savent que se défendre
La société les juge avant de les entendre »

Grand Corps Malade